

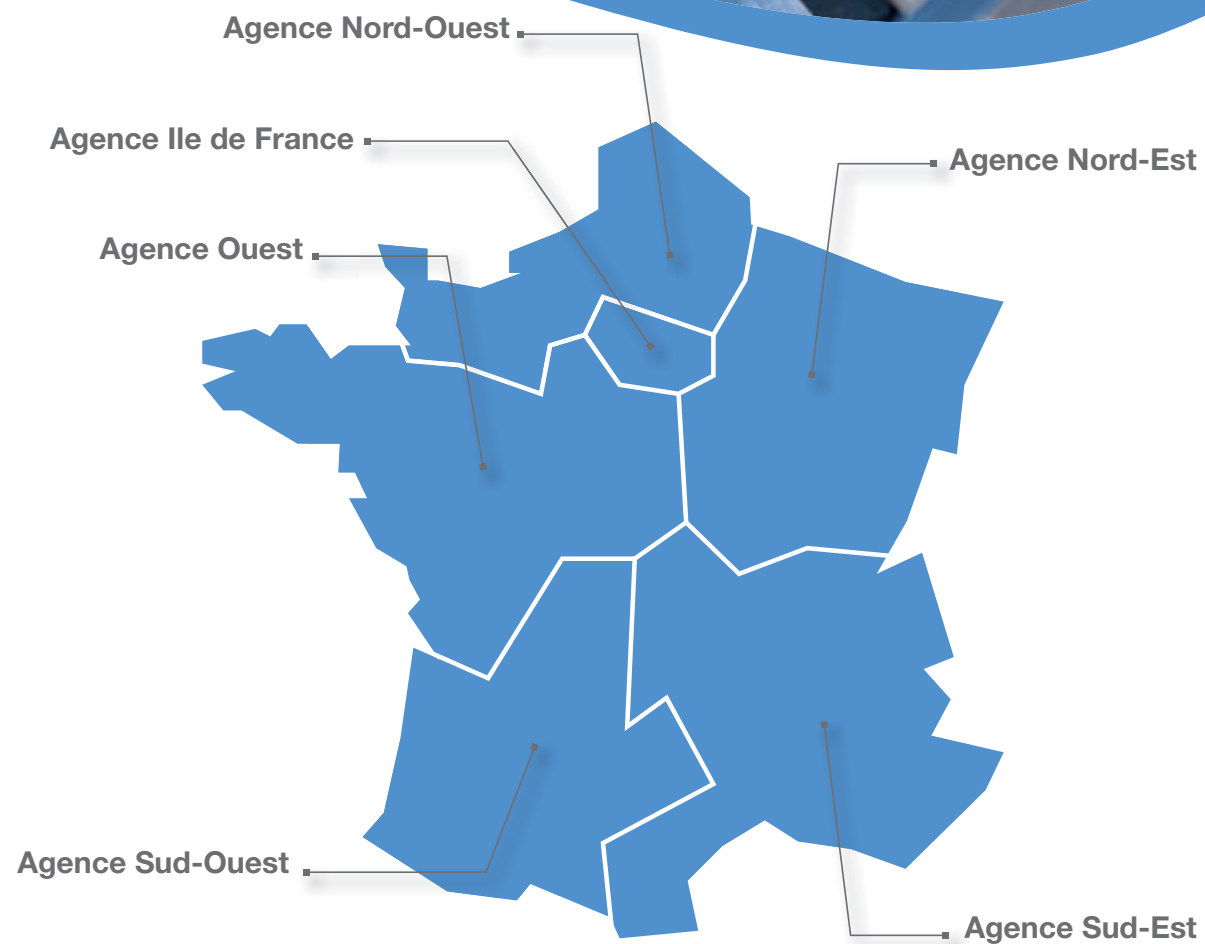
Nos chiffres :

Plus de **300 contrats**

Capacité de traitement de DEEE :
30 000 tonnes

430 collaborateurs présents sur
le territoire français

9,5 M€ de CA réalisés par an dans
le traitement des DEEE



Déchets d'équipements électriques
et électroniques (DEEE) :
vos obligations, nos solutions



Filière **DEEE**



Filière **DEEE**

Contact : 05 45 84 28 84



Filière **DEEE**



NOS ENGAGEMENTS

au cœur du développement durable

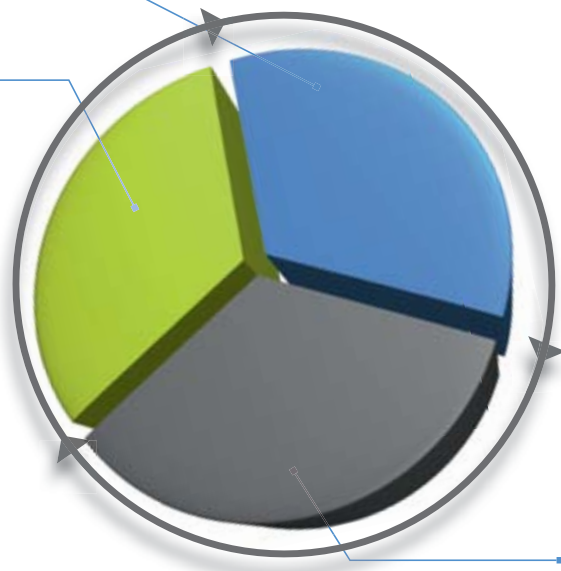


ÉCONOMIQUE

- Coût de l'opération réduit
- Réduction de la taxe AGEFIPH et FIPHFP, prévue pour l'emploi de personnel handicapé (environ 30% du prix de la prestation).
- Régionalisation de nos actions : baisse des frais de transport et main d'œuvres

ENVIRONNEMENTAL

- Démantèlement en France
- Taux de valorisation supérieur à 95%
- Suppression du risque d'exportation illégale de déchets



SOCIAL

Participation à l'insertion sociale et professionnelle des travailleurs handicapés



L'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA) a pour mission de regrouper et fédérer l'ensemble des entreprises adaptées du territoire national.

Aujourd'hui l'UNEA rassemble 60% des 650 entreprises adaptées de France ce qui représente plus de 30 000 salariés dont 26 000 salariés handicapés.

FILIÈRE DEEE



La filière est un groupement d'entreprises adaptées spécialisé dans :

la Collecte, le Traitement et la Valorisation

des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

- Une couverture nationale et une organisation centralisée
 - Point de contact unique
 - Reporting centralisé
 - Recherche et innovation mutualisées
 - Création de matières premières secondaires (cuivre, aluminium, etc.)
- Conformité réglementaire et politique qualité
 - Installation Classée Protection de l'Environnement
 - Charte Qualité et plan d'amélioration
 - Certification ISO 9001 et 14001

Les obligations légales en termes de DEEE

En application de la Directive Européenne du 27 janvier 2003 et du décret d'application de Juillet 2005, les professionnels détenteurs de matériels informatiques, électriques et électroniques sont responsables de leur élimination dans le respect des normes et lois en vigueur.